

2 réalités du métier

► D'un côté des entreprises horticoles et du paysage de grande taille, bardées de labels qu'elles ont elles-mêmes élaborés afin de se réserver les marchés et les clients les plus rémunérateurs avec des cotisations interprofessionnelles minimales au regard des chiffres d'affaires dégagés.

► De l'autre, des horticulteurs qui doivent se battre contre des contraintes toujours plus nombreuses et des concurrences toujours plus rudes.

Ce schéma que les décideurs professionnels et politiques ont dessiné pour nous ne fait qu'affaiblir la filière.

-8%

Baisse des emplois dans le secteur horticole entre 2015 et 2017

+ DE 500
HECTARES

Les surfaces horticoles qui ont disparu entre 2015 et 2017

5^E

Position de la France dans le classement des importateurs mondiaux de végétaux d'ornement en 2018 (elle est le 15^e exportateur).

-0,88
MILLIARD €

Balance commerciale de la France en 2018 pour les végétaux d'ornement

Sources : FranceAgriMer, Val'hor

ASSURER UNE CONCURRENCE LOYALE

➔ L'État français soumet les professionnels de sa filière horticole à des règles sociales, fiscales et environnementales considérées comme les plus strictes d'Europe. Pour assurer un traitement équitable, encore faudrait-il qu'il soit aussi exigeant envers les végétaux importés. Malheureusement, ce n'est pas le cas et cela nous pénalise fortement. **Soit l'État français porte ses exigences délirantes auprès de ses voisins européens, soit il met fin aux sur-transpositions de directives européennes !**

EXIGER DAVANTAGE DE TRAÇABILITÉ

➔ L'arrivée massive de végétaux venus de l'autre bout du monde (et produits dans des conditions discutables) ne profite ni aux consommateurs, qui paient 20 à 30 fois le prix réel, ni aux producteurs locaux qui disparaissent les uns après les autres. **La traçabilité permet de rappeler que les produits nationaux sont cultivés dans le respect des règles et elle responsabilise le consommateur face à ses choix.**

Le travail illégal profite à une minorité au détriment du plus grand nombre. Il génère une concurrence déloyale vis-à-vis de ceux qui respectent le droit et fragilise la protection sociale et l'emploi. **En paysage comme en horticulture, les services en charge des contrôles doivent disposer d'un outil simple et efficace : la carte professionnelle.** Un outil indispensable pour le secteur du paysage qui souffre de maux particuliers notamment l'exercice illégal des auto-entrepreneurs ou l'amalgame entre les petits travaux de jardinage et les professions du paysage.

NOTRE PROJET POUR LA FILIÈRE HORTICOLE : DES SOLUTIONS FIABLES ET PRAGMATIQUES

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE PHYTOSANITAIRE JUSTE

Bien qu'il existe un nombre important de ravageurs et de maladies communes, les moyens de lutte (de synthèse ou non) disponibles en maraîchage sont interdits en ornementale. Ces décisions sont injustes ! Il est urgent de garder nos moyens de lutte intacts et d'investir dans des méthodes et produits alternatifs et fiables.

Nous demandons la transposition des autorisations de mise sur le marché (AMM) du maraîchage vers l'horticulture ornementale.

LUTTER CONTRE LE TRAVAIL ILLÉGAL



Les représentants de la section Horticole de la Coordination Rurale sont avant tout des producteurs ; ils portent leur vision et leur expérience du terrain dans les commissions nationales, régionales et départementales pour s'assurer qu'aucune problématique de notre profession ne soit oubliée.

POUR DÉFENDRE VOS INTÉRÊTS NOUS SIÉGEONS :

- ➔ à la section pépinière horticole du Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnementale (FMSE)
- ➔ au conseil spécialisé horticulture de FranceAgriMer
- ➔ à l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage (Val'hor)

Indépendants, nous ne sommes influencés par aucun intérêt commercial ou idéologique.

Le syndicat
100 % agriculteurs

CR
Agriculteurs Responsables

03 2020 - Imprimé par BCR 32200 Gimont - Merci de ne pas jeter sur la voie publique

MAX BAUER



Horticulteur et paysagiste dans le Var (83)
Responsable de la section Horticole
Président de l'Uniphor

« L'horticulture et la pépinière étaient des fleurons de l'agriculture française, porteuses d'une grande valeur ajoutée. Aujourd'hui, la situation est intenable pour bon nombre de professionnels lourdement touchés par les importations et les distorsions de concurrence. Il est urgent de se mobiliser pour défendre les professions horticoles !

La Coordination Rurale et l'Union nationale des intérêts professionnels horticoles (Uniphor) collaborent et portent ensemble des propositions pour redonner des perspectives d'avenir à nos productions. Nous avons été lanceurs d'alerte dans plusieurs dossiers de ravageurs qui impactent la profession. Nous défendons les intérêts de tous nos adhérents face aux impasses phytosanitaires et aux contraintes administratives qui se multiplient.

Par nos analyses et nos propositions, nous voulons redonner un avenir à nos entreprises. La défense du revenu est au centre de nos préoccupations. »



COORDINATION RURALE

Bureau national
1 impasse Marc Chagall
32 000 AUCH

ANIMATEUR

Laurent Devaux

Tél : 01 43 21 43 49 & 09 67 39 05 02
Courriel : laurent.devaux@coordinationrurale.fr

coordinationrurale.fr

**COORDINATION
RURALE**

HORTICOLE